

Ville de Bar-sur-Seine

Dispositif d'accompagnement

RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES DU CENTRE-VILLE.



Contexte

La ville de Bar-sur-Seine s'est inscrite dans le programme national « Petites Villes de Demain ». Ce programme accompagne les petites villes pour les aider à se redynamiser, notamment sur le plan économique et commercial dans les cœurs de ville. A ce titre un manager de centre-ville a été recruté pour accompagner les porteurs de projet, afin de trouver des solutions pour favoriser l'implantation d'activité économique dans les centres-villes.

A ce titre la commune de Bar-sur-Seine a souhaité créer un dispositif financier, afin d'accompagner la rénovation, des devantures commerciales « dégradé ou vétuste ».

Le but de cette subvention, est de promouvoir l'embellissement des devantures commerciales. En effet la ville de Bar-sur-Seine souhaite avoir une cohérence entre les espaces et bâtiments publics et les bâtiments privés du centre-ville avec un local commercial en rez-de-chaussée.

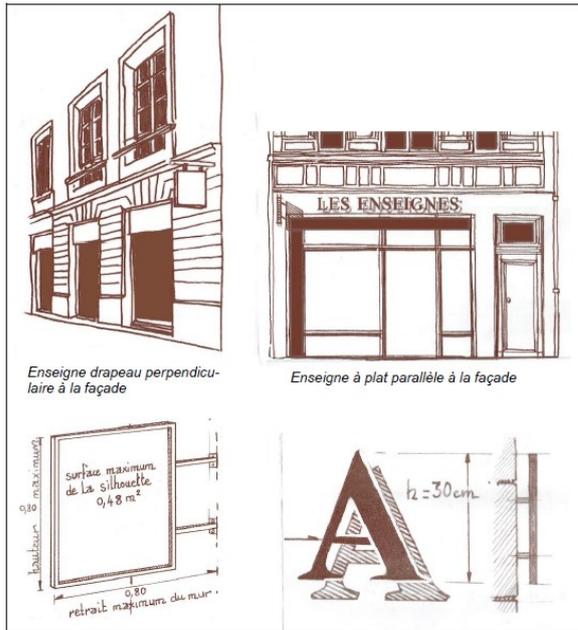
La subvention communale, permet ainsi aux propriétaires privés et ou locataire d'un local commercial d'être accompagné, pour contribuer à l'embellissement de leur vitrine commerciale.

Pourquoi :

1 : Rénovation de la devanture du local commercial.

Prioritairement :

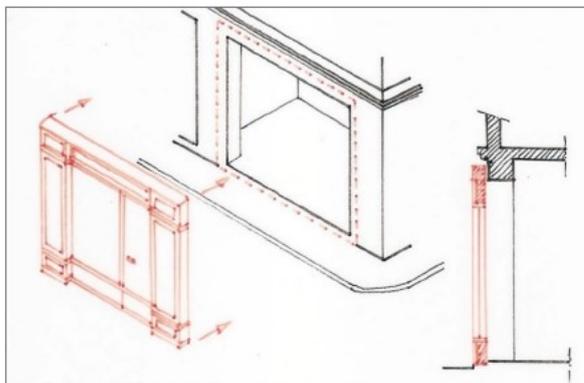
- Changement / Création / Amélioration de la vitrine commerciale.
- Une nouvelle peinture murale pour redonner plus de couleur, une rénovation-entretien des pans de bois quand ils sont apparents.
- Modification / Intégration d'une nouvelle enseigne et ou d'un nouvel éclairage de façade commerciale correspondante aux prescriptions de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).



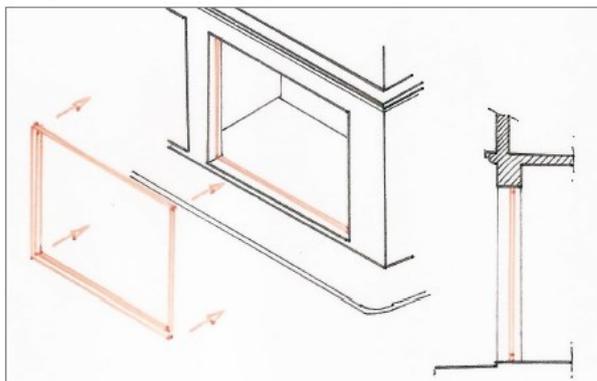
Extrait du règlement AVAP de Bar sur Seine

Obligatoirement :

- En respectant le règlement de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.



Principe de la devanture en applique



Principe de la vitrine en feuillure

Extrait du règlement AVAP de Bar sur Seine

- En se référant au nuancier de couleur qui est obligatoire, à la Mairie au service urbanisme, contact : urba@bar-sur-seine.fr ou 03 25 29 80 35. Une permanence de l'Architecte des Bâtiments de France, est organisée chaque mois à la mairie au service urbanisme, sur réservation de rendez-vous uniquement.

3 : Conditions d'éligibilité :

- Être immatriculé au répertoire de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, à la Chambre du Commerce et de l'Industrie et autres registres des entreprises.
- Présenter une copie du bail commercial signé par les deux parties et une copie du titre de propriété par le propriétaire ou le commerçant s'il est propriétaire de son bâtiment.
- Ne pas réaliser les travaux avant envoi d'une demande d'aide et avant réception d'un accusé de réception, autorisant la demande de dérogation de commencement de travaux (ne valant pas accord de subvention). Effet rétroactif pour l'année 2022.
- Toute demande doit être adressée à Monsieur le Maire de Bar-sur-Seine. Dans un dossier complet disponible sur le site de la mairie ou disponible auprès du Manager de centre-ville. La commission pourra demander toute précision complémentaire si nécessaire afin de valider ou pas l'octroi de ladite subvention.
- Une commission examinera les projets éligibles, (éventuellement) présentés par les porteurs de projet.
- Les travaux devront être effectués au maximum 1 an après confirmation de l'attribution de la subvention. Le versement de la subvention sera conditionné à la conformité des préconisations de l'ABF. La subvention sera versée après justificatifs de travaux (documents à l'appui = Devis signés, factures certifiées acquittées, attestation de réalisation de travaux par l'entreprise qui les a effectués, photos, contre-visite de la Mairie)
- Être obligatoirement situé dans le périmètre ORT- Petite Ville de Demain et prioritairement : Rue et place de la République, Grande rue de la Résistance, Place du marché.



- Demande de subvention au fil de l'eau

4 : N'est pas éligible à la subvention :

- Acquisition de terrains, locaux commerciaux, murs, fonds de commerce.
- Achat d'équipements informatiques, bureautiques, logiciels.
- Investissements immatériels, frais de constitution de dossier, stocks de produits-articles, besoin en fonds de roulement, trésorerie.
- Travaux sur bâtiment neuf.
- Travaux qui ne sont pas réalisés par une entreprise.

5 : Activité économique exclues du dispositif :

- Les banques, assurances, notaires, avocat, mutuelles.
- La téléphonie d'enseigne.
- Les marques d'enseignes.

6 : Montant de la subvention disponible :

Le montant de la subvention est de 20% des travaux effectués, plafonné à 1000 € de subvention par local commercial.

Ce montant de 1000 € peut être utilisé pour plusieurs travaux réunis dans un projet global.

Exple :

pour 1.000 € de travaux , subvention de 200 € de subvention,

pour 5.000 € de travaux, subvention de 1.000 € de subvention.

Pour des travaux supérieurs à 5.000 €, subvention plafonnée à 1.000 €

LISTE DES PIECES A FOURNIR AIDE A LA RENOVATION DES FACADES COMMERCIALES

- Les devis d'entreprises correspondant aux travaux, pour lesquels la subvention serait accordée, avec une présentation précise des travaux : plan, photos, schémas... Du type de travaux à l'extérieur du bâtiment, présenté par le porteur de projet.
- Un relevé d'identité bancaire de l'entreprise et attestation d'assurance du local commercial.
- La copie du titre de propriété du propriétaire et la copie de bail de location du porteur de projet. Avec autorisation signé du propriétaire.
- Une demande d'autorisation auprès de la mairie, s'il est nécessaire d'occuper le trottoir avec un échafaudage pour la façade.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AIDE A LA RENOVATION DES FACADES COMMERCIALES.

1. IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Raison sociale :

Numéro SIRET :

Forme juridique :

Adresse :

Code Postal..... Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel :

2. COORDONNEES DU RESPONSABLE LEGAL

NOM : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel :

3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

3. DESCRIPTION DU PROJET

4 : PRESENTATION DU PROJET DE TRAVAU :

--

5 : AUTRES SUBVENTIONS DEMANDEES (PRECISER L'OBTENTION LE CAS ECHEANT)

Organisme	Montant demandé	Montant obtenu

A, le.....

Signature